

## UN SIÈCLE DE LEXICOGRAPHIE AU QUÉBEC: MORCEAUX CHOISIS

### 1. Introduction

Si l'on voulait traduire par un mot l'ensemble des travaux lexicographiques effectués au Québec depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, on aurait le choix entre cheminement, progression ou évolution tant il est vrai que les usages lexicaux québécois ont été décrits selon des approches qui, les unes après les autres, visaient à mieux rendre compte de la réalité québécoise au sein de l'univers français.

Notre intention n'est pas de présenter ici chacun des dictionnaires, glossaires ou répertoires parus au Québec depuis plus de deux siècles et demi, mais bien de mettre en lumière les avancées, parfois les reculs, de la lexicographie québécoise à travers un petit nombre d'ouvrages, une dizaine parmi ceux qui sont représentatifs de la dictionnarisation accélérée du français québécois au XX<sup>e</sup> siècle. Par choix, nous écartons d'emblée les répertoires qui s'inscrivent dans un courant correctif, comme la plupart de ceux qui sont parus à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Nous n'avons retenu, aux fins de la présente étude, que des glossaires contrastifs, et des dictionnaires adaptés dont la description de l'usage prévaut, du moins au départ, sur tout autre objectif. Le premier de ces ouvrages est le *Glossaire du parler français au Canada* de 1930, « premier ouvrage lexicographique québécois entièrement exempt, du moins dans l'intention de ses auteurs, de toute préoccupation puriste » (Dugas 1988 : 19). Le dernier dictionnaire de cette lignée vient d'être mis en chantier.

Les recueils de particularismes auxquels nous nous intéresserons d'abord nous conduiront naturellement à l'examen de dictionnaires Français adaptés au public québécois et, dans la foulée de ce mouvement dictionnaire, aux grandes lignes du projet de dictionnaire général et normatif de la langue française au Québec, récemment entrepris par une équipe de lexicographes québécois.

### 2. Recueils de particularismes ou glossaires contrastifs

Près d'une douzaine de lexiques ou de glossaires consacrés aux particularités du français québécois ont été publiés entre 1880 et 1914 (Poirier 1995b: 781), la plupart témoignant des préoccupations puristes de l'époque. Pourtant, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, certains lettrés sentiront « le besoin de travailler à la revalorisation du français canadien » (Mercier 2000: 206). Parmi ceux-ci, Oscar Dunn et Sylva Clapin. Le premier publie en 1880 le *Glossaire franco-canadien*. Celui-ci « contient des condamnations, mais bon nombre d'emplois identifiés comme des archaïsmes, des emplois d'origine dialectale et des innovations canadiennes, sont décrits en termes neutres, parfois même louangeurs »

(Mercier 2000: 207). Le deuxième, auteur du *Dictionnaire canadien-français* (1894), fait état d'une rare ouverture d'esprit en évitant de formuler des «commentaires dépréciatifs ou mélioratifs» et en se contentant «de livrer à ses lecteurs l'information susceptible d'éclairer leurs propres choix» (Mercier 2000 : 207). Dunn et Clapin manifestent une «volonté de légitimer l'usage québécois» (Poirier 1995a : 243) et, partant, de décrire cet usage de façon objective. On assiste dès lors à la parution de recueils de particularismes conçus dans une optique descriptive et témoignant d'un désir d'autonomie par rapport à la norme établie en France. C'est dans la foulée des travaux de Dunn et de Clapin que la Société du parler français au Canada entreprend ses travaux de description du français québécois dès le début du XX<sup>e</sup> siècle.

### 2. 1. Le *Glossaire du parler français au Canada*

« Au Québec, les grands travaux sur la langue débutant réellement avec la Condition de la Société du parler français au Canada » (Beudet 1991 : 54), en 1902. Sous la gouverne d'Adjutor Rivard, la Société se donne pour programme « l'étude, la défense et l'illustration du français écrit ou parlé dans la province de Québec » (Société du parler français 1930: v). Ses actions s'articulent principalement autour de la publication d'un bulletin mensuel, *le Bulletin du parler français au Canada*, qui paraîtra de 1902 à 1918 (Beudet 1991 : 55), et de l'organisation de congrès sur le thème de la langue française (Mercier 2000 : 208). Mais son oeuvre la plus considérable demeure sans conteste la réalisation du *Glossaire du parler français au Canada*, publié en 1930, « premier véritable dictionnaire de la période moderne clé la lexicographie québécoise tant par son ampleur que par la richesse des faits de langue qui y sont consignés» (Dugas 1988: 20).

Mis en chantier dès 1902, *le Glossaire* constitue la synthèse de plus de deux millions de faits de langue observés par le biais d'une vaste enquête linguistique menée auprès de quelque deux cents collaborateurs de la Société qui «exploraient chacun leur région, notaient les mots, les acceptions, les prononciations caractéristiques, dressaient des listes d'expressions entendues, établissaient même des lexiques locaux, et fournissaient ainsi aux comités d'étude de la Société des matériaux si nombreux qu'un seul observateur n'aurait jamais pu en recueillir autant» (Société du parler français 1930: vi). La préface, signée par Adjutor Rivard et Louis-Philippe Geoffrion, respectivement ancien secrétaire général de la Société et secrétaire général à l'époque de la parution du *Glossaire*, décrit clairement le programme visé ainsi que les limites de l'ouvrage. On précise que les mots traités sont en usage au Québec seulement; «les mots "au Canada", dans le titre du *Glossaire*, pourraient [ainsi] se lire "au Bas-Canada" » (Société du parler français 1930: vi). Les propos tenus dans la préface rendent compte également de la vocation purement descriptive de l'ouvrage: « [n]ous n'entendons pas porter un jugement sur chacun des mots inscrits au *Glossaire* ; nous laissons ce soin au lecteur, après lui avoir fourni les éléments qui permettront à son bon goût de se prononcer» (Société du parler français 1930: vii).

La nomenclature du *Glossaire* reflète les particularités de la langue parlée. Seules

« les formes particulières qui, n'appartenant pas à la langue académique d'aujourd'hui, donnent au parler populaire et familier de chez nous son cachet particulier » ont été enregistrées (Société du parler français 1930: vii). Citons, à titre d'exemple, les verbes *chicoter* («tracasser, inquiéter, agacer, ennuyer»), *chigner* (« pleurnicher »), *chipper* (« dérober ») et *poquer* (« donner un coup à, marquer de coups»), de même que les composés et expressions *en fiolle* (« en colère »), *porte-panier* (« rapporteur, celui, celle qui dénonce quelqu'un en rapportant ce qu'il a dit ou ce qu'il a fait»), *souventes fois* (« souvent »). Enfin, les emprunts à l'anglais y figurent en nombre assez considérable: *chip* «jeton (pour marquer un jeu »; *mop* «balai à laver, fauber, vadrouille», *spare* « de réserve, surnuméraire »; *spring* « ressort », etc.

Les articles du *Glossaire* contiennent une information similaire à celle que l'on trouve habituellement dans les dictionnaires de langue monolingues français: transcription phonétique de l'entrée, qui correspond ici à la « prononciation populaire» (Dugas 1988: 19), catégorie grammaticale, définition et exemples. Les exemples sont parfois suivis d'une explication visant à en clarifier le sens, et les définitions, généralement très courtes, sont souvent construites sur le modèle de séries synonymiques. À titre d'exemple, citons les articles suivants:

**Enfioler** [ã y òlé] v. tr.

Avaler avidement, lamper, engloutir. Ex. : Il n'a pas pris de temps à *enfioler* sa soupe = à avaler sa soupe.

**Mordée** [mòrdé] n. f.

1. Morsure, action de mordre, lésion faite avec les dents. Ex. : Le chien m'a pris une *mordée* au mollet = m'a fait une morsure au mollet.

2. (par ext.) Bouchée. Ex. : Louis a pris une grosse *mordée* après ma pomme = Louis a mordu dans ma pomme et a pris une grosse bouchée.

On trouve à la fin de certains articles des explications de nature linguistique ayant trait, par exemple, à l'étymologie du mot en entrée, à sa forme en ancien français, à son usage, etc. Ainsi, on précise dans une note linguistique que la locution *souventes fois* est peu usitée, que le mot *spelleau* vient de l'anglais *spell*.

*Le Glossaire du parler français au Canada* est un ouvrage dont la valeur a été et est encore reconnue par la communauté scientifique. De l'avis de Richard Patry (1982: 209), il s'agit, au début des années 1980, du « témoignage historique le plus adéquat sur le lexique du français québécois ». C'est aussi le point de vue de Pierre Martel et d'Hélène Cajolet-Laganière (1996: 25), qui qualifient l'ouvrage de véritable «monument de la lexicographie québécoise». Dans l'avant-propos du *Dictionnaire historique du français québécois*, on peut lire que le *Glossaire* «est une contribution remarquable à la description du lexique québécois traditionnel et demeure un ouvrage de référence fondamental» (Poirier 1998: xi). Enfin, selon Louis Mercier (2000: 108), le *Glossaire* «constitue sans aucun doute le meilleur témoin des particularismes de la langue orale du début du XX<sup>e</sup> siècle». Quelques lacunes de l'ouvrage ont néanmoins été mises en

lumière, notamment le manque de précision des définitions (Juneau 1977 et Dugas 1988, l'absence d'indications relatives à la répartition géographique des emplois attestés (Juneau 1977, Dugas 1988 et Poirier 1995b) et le caractère restrictif de la nomenclature, limitée aux québécismes de la langue parlée et faisant abstraction des usages canadiens externes au Québec (Juneau 1977, Dugas 1988).

## 2.2. Le *Dictionnaire des canadianismes*

Publié en 1989, le *Dictionnaire des canadianismes* est l'œuvre de Gaston Dulong, linguiste et ancien professeur à l'Université Laval. L'un des premiers recueils de particularismes élaborés par un spécialiste de la langue<sup>3</sup>, il présente une nomenclature de plus de 8000 mots et expressions (Jousselin 1991 : 77) en usage au Québec et en Acadie. Le contenu du dictionnaire est en partie tiré d'un ouvrage compilé par Gaston Dulong et Gaston Bergeron et publié en 1980 sous le titre *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines*, ou *Atlas linguistique de l'Est du Canada* (Auger 1989: viii; Clas 1990: 425). Le discours de présentation du *Dictionnaire des canadianismes* demeure relativement vague quant aux intentions de l'auteur. Ce dernier précise toutefois que « [l]e choix des mots retenus est strictement personnel », que les jurons et les sacres ont été « volontairement exclus », et que l'ouvrage, « avant tout descriptif de l'usage, se veut aussi correctif » (Dulong 1989: v- vi).

Le lexique répertorié dans le *Dictionnaire des canadianismes* renvoie à une variété de réalités: vie rurale traditionnelle, faune et flore, institutions politiques, administratives, religieuses et scolaires, croyances et superstitions, sports et loisirs, alimentation, habillement, etc. À titre d'exemple, citons les entrées *rets* (« filet de pêche »), *bête puante* (« moufette d'Amérique »), *eau de Pâques* (« eau courante que l'on puise le matin de Pâques avant le lever du soleil, et à laquelle la foi populaire prête des vertus bénéfiques») et *pâté chinois* (« sorte de pâté dans lequel entrent des pommes de terre, du maïs et de la viande hachée»). La nomenclature du *Dictionnaire des canadianismes* renferme également des gentilés, par exemple, le mot *Repentinois* (« natif ou habitant de Repentigny, dans Lanaudière») ainsi que des termes normalisés par l'Office de la langue française, dont *soda au gingembre* (« boisson gazeuse à base de gingembre») et *sortant* (« élève qui termine ou a terminé un programme d'études, mot destiné à remplacer *finissant* »).

Les articles du *Dictionnaire des canadianismes* sont courts et moins riches que ceux du *Glossaire du parler français au Canada*. Or, on sait qu'un certain nombre d'entrées proviennent du *Glossaire*. Dans bien des cas, la description se limite aux éléments suivants: catégorie grammaticale, définition et exemple.

**FRISON** n. m.

Volant. Cette robe, avec ses *frisons*, est très seyante.

**SANS-GÉNIE** n. inv.

Demeuré, simplet. C'est une calamité d'avoir un *sans-génie* dans une famille.

À ces informations s'ajoutent parfois des notes sur l'origine des mots (ex. : *amér.* pour amérindianisme) ou sur leur emploi (ex. : à déconseiller, à proscrire<sup>4</sup>) ainsi que des renvois synonymiques. Des marques d'usage apportent au besoin des précisions sur la région où ont cours les emplois recensés (ex. : *acad.* pour Acadie, Gaspésie, Lanaudière) ou sur le registre de langue auquel ils appartiennent (ex. : argot, familial, vulgaire). Enfin, des symboles graphiques sont employés pour rendre compte de la répartition de l'usage de certains mots au Québec. L'utilisateur peut ainsi savoir si tel mot qui figure en entrée est employé partout au Québec (symbole [+++]), un peu partout au Québec (symbole [+ +]), ou ici et là au Québec (symbole [+]). (Dulong 1989 : xi).

Les attentes à l'endroit du *Dictionnaire des canadianismes* étaient grandes, sans doute du fait qu'il s'agissait de l'œuvre d'un linguiste. Elles semblent avoir été déçues, comme en témoigne l'accueil mitigé réservé à l'ouvrage. Émile Seutin (1990: 33) dit du *Dictionnaire des canadianismes* qu'il « donne l'impression d'un ouvrage fait à va-comme-je-te-pousse, sans rigueur ». Les principales critiques soulèvent le manque de rigueur en matière de sélection des entrées et le caractère aléatoire du système de marquage. En ce qui concerne le contenu de la nomenclature, de nombreux emplois répertoriés dans le *Dictionnaire des canadianismes* sont en usage ailleurs dans la francophonie et attestés dans des dictionnaires généraux du français, ce qu'ont mis en lumière André Clas (1990), Émile Seutin (1990) et Jean-Pierre Jouselin (1991). Des exemples tels que *à-plat-ventrisme*, *en arracher*, *mentire comme un arracheur de dents*, *baladeur* et *bon-à-rien* sont en effet cités. On signale de plus l'omission d'emplois très courants dans l'usage québécois, entre autres *bas-culotte*, *bay-window*, *député d'arrière-banc* et *kick*. Par ailleurs, des incohérences de marquage ont été observées, et « [I]es marques d'usage laissent parfois perplexe » (Seutin 1990: 32). Jean-Pierre Jouselin 1991 : 78) mentionne quelques exemples qui illustrent le caractère aléatoire du marquage. Parmi ceux-ci, le cas de *duplex*, rejeté comme anglicismes alors que *triplex* et *quadruplex* ne portent aucune restriction d'usage. Enfin, bien que Gaston Dulong soutienne que son ouvrage est « avant tout descriptif de l'usage » (Dulong 1989: vi), il proscriit massivement et catégoriquement les anglicismes et déconseille à l'occasion l'emploi de canadianismes (Clas 1990: 425; Seutin 1990: 32 ; Jouselin 1991 : 78).

En 1990, Émile Seutin exprime le souhait de voir paraître une « seconde édition revue, corrigée et repensée » du *Dictionnaire des canadianismes*. Une nouvelle édition du dictionnaire de Dulong paraît effectivement en 1999. On peut lire dans les pages préliminaires que l'ouvrage a été revu et augmenté. Le texte de présentation, signé par Gaston Dulong, est presque identique à celui paru dans la première édition. L'auteur insiste cependant sur le fait qu'« il y a eu une sensible augmentation du nombre d'entrées » (Dulong 1999: vii). On note en effet des ajouts à la nomenclature, par exemple les mots *kangourou* (« pull-over de ouatine pour enfants avec capuchon et grande poche ventrale pour les mains »), *pawnshop* (« établissement de prêt sur gage et où l'on peut penser se procurer à bon compte les choses les plus hétéroclites ») et *surligneur* (« crayon de feutre à encre de couleur contrastante et fluorescente servant à souligner les passages

importants d'un texte afin de pouvoir les repérer plus rapidement par la suite»). On observe également que certaines définitions ont été reformulées. Par contre, en dépit des critiques formulées à l'endroit de la première édition de l'ouvrage, il semble que les mêmes pratiques de marquage aient été adoptées dans la deuxième édition. Toutefois, Gaston Dulong précise cette fois que son dictionnaire « se veut un outil pédagogique et [qu'il] revêt donc essentiellement un aspect correctif» (Dulong 1999: viii).

### 2.3. Le *Dictionnaire historique du français québécois*

Le projet du *Dictionnaire historique du français québécois* tire ses origines d'une vaste entreprise lexicographique mise en chantier au début des années 1970 par le linguiste Marcel Juneau, alors professeur à l'Université Laval. Comme il est relaté dans l'avant-propos de l'ouvrage, « Juneau entreprend en 1972 de réunir les matériaux nécessaires à une étude en profondeur du lexique québécois. Il organise un vaste programme de dépouillements, en commençant par l'examen de milliers de documents d'archives. » (Poirier 1998: xii). L'entreprise, connue sous le nom de Trésor de la langue française au Québec (TLFQ), regroupe un certain nombre de chercheurs et de collaborateurs parmi lesquels on compte Claude Poirier, qui assume la direction de l'équipe du TLFQ depuis 1983. En outre, plus de cent cinquante étudiants ont contribué aux travaux de documentation et de rédaction qui donnent lieu à la publication du *Dictionnaire historique du français québécois* en 1998.

Les textes introductifs du *Dictionnaire* retracent la genèse du projet et exposent clairement le programme projeté, rappelant les principales orientations de l'ouvrage: «nomenclature différentielle, perspective historique, importance accordée à l'illustration des emplois, description lexicologique fondée sur un corpus, prise en compte de la variation géographique et intégration de la dimension culturelle dans la description » (Poirier 1998: xvii). Ils décrivent en outre les différentes catégories de documents analysés préalablement à la rédaction des articles. Enfin, ils proposent à l'utilisateur un mode d'emploi détaillé, dans lequel le contenu de chaque rubrique de l'article fait l'objet d'une description.

*Dictionnaire historique du français québécois* contient plus de 650 articles et traite près de 3000 unités lexicales. L'équipe de rédaction « n'a pas procédé par ordre alphabétique strict », optant plutôt pour un regroupement des québécismes « par champs thématiques pour mieux en cerner le fonctionnement dans le discours » (Poirier 1998: xviii). Un nombre important d'entrées appartiennent au vocabulaire de la cuisine et de l'alimentation. À titre d'exemple, citons les mots *bouilli* (« mets composé de légumes (pommes de terre, navets, carottes, haricots, général. appelés *fèves*, chou et parfois épis de maïs) et de viande (surtout du bœuf) bouillis dans l'eau avec du lard salé ») et *palette* (« partie haute de l'épaule du bœuf, située au niveau de l'omoplate, au-dessus du haut-de-côtes»). Le vocabulaire de la faune y trouve également une bonne place : *écureux* («Pop. Écureuil»), *orignal* (« cervidé de grande taille, à pelage brun, pourvu de pattes longues et robustes, de hautes épaules surmontées d'une bosse et (chez le mâle) de larges bois plats

et palmés à l'arrière, commun dans les régions nordiques de l'Amérique et de l'Eurasie»), etc. On dénombre aussi un certain nombre de qualificatifs familiers dont *marabout* («qui est de mauvaise humeur, maussade, revêche») et *smatte* («qui fait preuve d'intelligence, de jugement, qui est habile pour se tirer d'embarras ou obtenir qqch. (notam. en affaires) »).

Les articles du *Dictionnaire historique du français québécois* sont construits en deux sections. La première est consacrée à la description lexicale proprement dite et comporte dans tous les cas les rubriques suivantes: transcription phonétique, catégorie grammaticale, définition, exemples et collocations, citations. À ces rubriques s'ajoutent souvent des marques d'usage et, à l'occasion, une indication « précisant les conditions ou les restrictions d'utilisation du mot dans l'emploi décrit » (Poirier 1998: xi-viii). On propose également à la suite de certaines définitions des remarques « concernant la façon dont on utilise le mot, la différence que présente son emploi au Québec par rapport au français de France, l'aire géographique qu'il occupe, le statut qui a pu lui être reconnu par un organisme officiel ou un groupe de scientifiques, etc. » (Poirier 1998: XLVIII). À l'occasion, la première section de l'article se termine sur une remarque encyclopédique « qui permet de faire le point sur une question qui déborde le cadre de la description linguistique » (Poirier 1998: XLVIII). La deuxième section de l'article vise à expliquer les origines des emplois décrits dans la première section. La date de la première attestation de l'emploi y est précisée, de même que, le cas échéant, l'origine du mot (de l'anglais, hérité de France, etc.). L'article ci-dessous, volontairement choisi parmi les plus courts, donne un aperçu de la structure proposée:

**PABLUM** [pabl m] n. m. Rem. Parfois écrit avec une majuscule.

- Céréales (de riz, d'avoine, d'orge, etc.) pour bébés, dont on fait une bouillie plus ou moins consistante en y ajoutant du lait ou de l'eau ; cette bouillie. *Boîte de pablum. Cuillérée de ablum. Commencer à donner du pablum à un bébé. Faire chauffer le pablum.*

Et moi je t'avais dit d'acheter du Pablum, seulement tu t'entêtes à lui donner du lait et seulement du lait. **1944**, J. Bernier, *Coupable ou non ?*, 20 nov., p. 14 (radio).

[... ] de Pâques fleuries en Pâques closes [/] dans mon capot d'automne [/] j'ai cassé mes enfarges [/] dans la gadoue et la misère [/] des enfants sans Pablum **1975**, G. Godin, *Libertés surveillées*, p. 12 (poème).

Si le silence pouvait tout envahir! La rue déserte, les télévisions éteintes, les radios mortes, les bébés gorgés de pablum, les parents bourrés de chips pis de coke, assoupis devant leur propre bêtise. 1977, M. Tremblay, *Damnée Manon, Sacrée Sandra*, p. 46 47.

- HIST. Depuis 1944. Du nom d'une marque de commerce américaine déposée en 1932; le mot est passé dans la langue commune en anglais où il peut s'écrire avec une majuscule (v. OED Suppl 1982, Webster 1986. Random 1983).

Comme on peut le constater, le *Dictionnaire historique du français québécois* se distingue de plusieurs façons des répertoires de particularismes dont il a été question jusqu'à maintenant. Premièrement, il propose une description lexicale qui rend compte à la fois des usages anciens et contemporains des mots de la nomenclature. Le traitement lexicographique est ainsi plus exhaustif que dans le *Glossaire du parler français au Canada* et le *Dictionnaire des canadianismes*. Deuxièmement, il a été élaboré à partir d'une «documentation écrasante», pour reprendre les mots de Gabriel Dussault (2000: 95). La bibliographie présentée à la fin de l'ouvrage en témoigne: elle couvre pratiquement cent pages et ne recense que les seules sources citées. Troisièmement, le *Dictionnaire historique du français québécois* dénote une démarche scientifique exemplaire. Émile Seutin (1998: 189) souligne « la rigueur de la méthode » tandis que Gabriel Dussault (2000: 95) insiste sur l'extrême minutie du travail ». On reconnaît unanimement la grande qualité du travail de l'équipe du TLFQ, «travail de lexicographes professionnels qui constitue désormais une référence essentielle [et qui] mérite en fait la plus grande attention de toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire et à la culture du peuple québécois» (Dussault 2000: 95). «[U]ne oeuvre exemplaire dont on souhaite voir bientôt le deuxième volume», conclut pour sa part Émile Seutin (1998: 189).

#### 2.4. Le *Dictionnaire québécois français*

*Le Dictionnaire québécois français*, publié en 1999, peut être classé parmi les recueils de particularismes. Cependant, l'intention de son auteur, Lionel Meney, linguiste de formation et professeur à l'Université Laval, n'est pas à proprement parler de décrire les québécismes, mais plutôt de les mettre en parallèle avec le français parlé en France en adoptant le modèle de description d'un dictionnaire bilingue. L'ouvrage se veut donc différentiel dans la mesure où il s'intéresse essentiellement «à ce qui n'est pas connu en France, non seulement les signifiants, mais aussi les acceptions, les locutions» (Bouchard 2000: 202). Il s'appuie par ailleurs sur «l'analyse d'un important corpus de textes québécois littéraires, journalistiques et autres» (Meney 1999 : vi). La bibliographie de dix-huit pages présentée à la fin de l'ouvrage recense les sources documentaires consultées lors de son élaboration. Outre une présentation générale du dictionnaire par son auteur, les textes liminaires proposent « un rapide inventaire des principaux faits linguistiques qui appartiennent en propre au québécois et le distinguent du français standard » (Meney 1999: ix) et passent en revue les particularités phonétiques, morphologiques, syntaxiques et lexicales relevées par l'auteur. Finalement, un court texte présente la structure d'un article du dictionnaire.

La nomenclature de 9000 entrées (Meney 2000 : 92) recense des mots et



expressions soit inconnus du français de France, soit présents en français de France, mais dotés d'un sens ou d'une fréquence d'emploi différents, soit des mots souvent critiqués au Québec mais aussi répandus en France (Meney 1999: vi). Son contenu est des plus diversifiés. Il comprend des mots courants, tels *brumante*, *chandelle*, *glissoire* et *marchette*, de même que des emplois populaires, en nombre très élevé selon Esther Poisson (2000: 20). Citons notamment *jammé*, adjectif pour lequel on propose les «équivalents» *bloqué*, *coincé*, *grippé*, *enrayé*, *immobilisé* (adj.) et *comprimé*. Il inclut également des termes anglais, entre autres *bearing* («roulement à billes [...]»; coussinet [...]») et *side dish* («plat d'accompagnement: garniture [...]»), ainsi que des noms propres, dont de nombreux noms déposés: *Corvette* («voiture américaine puissante et d'un luxe tapageur»), *Dollorama* («n. de magasins très bon marché»). Enfin, il comprend des sigles et acronymes en quantité, par exemple GRC («abrég. de Gendarmerie royale du Canada») et RIO («abrég. de Régie des installations olympiques»).

L'article type contient les informations suivantes: catégorie grammaticale, courte indication de sens, équivalents, exemples et citations. À ces informations s'ajoutent souvent des combinaisons lexicales fréquentes dans lesquelles figure le mot en entrée, on trouve ainsi dans l'article *aqueduc*, les expressions suivantes: *bris d'aqueduc*, *aqueduc municipal*, *conduite d'aqueduc*, qui correspondent au premier emploi répertorié. L'entrée *ferme* est pour sa part illustrée par les expressions *ferme apicole*, *ferme avicole*, *ferme bovine*, *ferme laitière*, *ferme maraîchère*. On trouve parfois à la fin des articles des notes «sur le statut de l'acception par rapport au français standard» (Meney 1999: xxv): fréquence plus élevée au Québec, connotations propres au Québec, etc., ainsi que des indications sur l'origine du mot, son étymologie, le fait qu'il soit ou non répertorié dans certains dictionnaires de langue (auquel cas on nomme le ou les dictionnaires). Des marques d'usage sont employées à l'occasion, mais elles se rapportent le plus souvent aux mots proposés comme équivalents des québécismes qui figurent en entrées. Enfin, des rubriques intitulées *Rions un peu* viennent clore certains articles sur une note qui se veut humoristique. On peut d'ailleurs s'interroger sur la valeur lexicographique de ces rubriques.

Le *Dictionnaire Québécois français* a été généralement bien accueilli du grand public et des médias québécois (Poisson 2000: 20). L'accueil que lui ont réservé les linguistes a été tout autre. Ouvertement critiqué par la communauté scientifique, le dictionnaire de Meney comporte de nombreux défauts, comme en font foi les comptes rendus et articles publiés à son sujet.<sup>5</sup> Le caractère hétéroclite de la nomenclature, les lacunes du système de marquage ainsi que le manque d'objectivité dans le choix des exemples constituent les principales faiblesses de l'ouvrage. En outre, le principe même du *Dictionnaire Québécois français*, construit sur le modèle d'un dictionnaire bilingue, ne fait pas l'unanimité. L'allusion au dictionnaire bilingue est ambiguë, selon Claude Verreault et Louis Mercier (2000: 2), «car elle donne à penser que le "québécois" et le "français" sont deux langues distinctes, ce qui n'est pas le cas». Claude Poirier (2000: 101) estime pour sa part qu'avec la parution du dictionnaire de Meney, «on revient à l'idée que la langue que parlent les Québécois n'est pas le français».

Certains critiques s'expliquent mal les choix ayant prévalu à l'établissement de la nomenclature du *Dictionnaire québécois*. « Le dictionnaire de Meney traite de tout à la fois, mais de façon superficielle, sans nuances, qu'il s'agisse de langue ou de culture », signale Claude Poirier (2000: 102). « Dans un dictionnaire de type référentiel, écrivent de leur côté Claude Verreault et Louis Mercier (2000: 8), c'est habituellement le statut géolinguistique des entrées qui conditionne la nomenclature. De ce point de vue, le DQF [*Dictionnaire québécois français*] témoigne d'une grande confusion entre ce qui relève du linguistique et ce qui relève de l'encyclopédisme. » Pour sa part, Esther Poisson (2000 : 20) s'interroge sur la pertinence d'inclure des entrées telles que *soupe Habitant*, *soupe Lipton*, *tutoiement*, *autoroute* et *Canada Dry*. Selon Chantal Bouchard (2000: 203), «il se dégage de cet amalgame de vocabulaire ancien, d'anglicismes en tous genres, de néologismes de références culturelles, l'impression d'un certain désordre ».

Les principes de marquage ont aussi fait l'objet de sévères reproches. De façon générale, les emplois québécois présentés dans le *Dictionnaire québécois français* ne sont pas marqués, ce qui laisse entendre, d'après Esther Poisson (2000: 20), que l'ouvrage est destiné particulièrement à un public francophone qui n'est pas québécois. On déplore l'absence de marques pour les emplois rares et les hapax (Verreault et Mercier 2000) de même que pour les emplois vieillissés, désuets et sortis de l'usage (Bouchard 2000, Verreault et Mercier 2000). Enfin, on regrette que les marques sociostylistiques, « si importantes dans un dictionnaire, [soient] la plupart du temps absentes» (Verreault et Mercier 2000: 20).

Finalement, le choix des exemples laisse «perplexe», pour reprendre l'expression de Claude Verreault et Louis Mercier (2000: 10). « Le mot *cégep* ne pouvait-il évoquer autre chose qu'un enseignement de piètre qualité et des étudiants buveurs de bière [...]?», se demande Claude Poirier (2000: 103), qui soutient que le dictionnaire de Meney ressemble «dans trop de passages, à un répertoire des idées reçues sur la culture et la langue des Québécois». Le *Dictionnaire québécois français* projette une image « souvent négative » de la culture et de la société québécoises et « beaucoup d'exemples remplissent une fonction qui n'a plus rien à voir avec la description lexicographique », estiment pour leur part Claude Verreault et Louis Mercier (2000: 26). Selon eux, l'ouvrage « traduit [...] la vision étroite que son auteur a de la langue et de la société québécoises » (Verreault et Mercier 2000: 33). L'objectivité de l'auteur ainsi mise en doute, on se demande si l'ouvrage peut être qualifié de dictionnaire. De l'avis de Chantal Bouchard (2000: 203), le *Dictionnaire québécois français* constitue un « vaste répertoire d'éléments linguistiques et culturels organisé sous la forme d'un dictionnaire ». Claude Poirier (2000: 103) soutient pour sa part que l'ouvrage « fait figure d'inventaire plutôt que de dictionnaire ». Quant à Esther Poisson (2000: 20), elle s'interroge à savoir s'il s'agit d'un « dictionnaire ou [d'un] guide touristique pour Français à la recherche de la mythique cabane au Canada ».

### 3. Dictionnaires adaptés ou dictionnaires globaux

C'est au cours des années 1950 qu'on envisage une nouvelle façon de décrire le français

québécois. Plutôt que de regrouper les québécismes dans des glossaires ou dans des recueils de particularismes, on les introduit dans des dictionnaires faits en France. En effet, la documentation riche et abondante qui permettrait une description complète du français québécois n'étant pas réunie, c'est par l'adaptation de dictionnaires français au public québécois que se traduit cette nouvelle méthode de description.

Au début, il s'agit simplement d'ajouter des québécismes à un dictionnaire déjà fait en France. Les québécismes sont généralement identifiés dans l'ouvrage par une marque. Puis, l'approche évolue et ce sont les mots et les usages spécifiques à la France, peu usités au Québec, qui sont marqués. Enfin, on en vient à revoir l'ensemble des articles du dictionnaire et à les rédiger selon la vision nord-américaine qu'ont les Québécois de la langue française, révisant les exemples et intégrant les éléments institutionnels propres au Québec.

### 3. 1. Le *Dictionnaire général de la langue française au Canada*

Après le *Glossaire du parler français au Canada*, le *Dictionnaire général de la langue française au Canada* de Louis-Alexandre Bélisle (1957) est le premier ouvrage important pour les principes et les méthodes lexicographiques qui le sous-tendent. Il constitue le premier d'une série de dictionnaires adaptés. Comme beaucoup de ceux qui suivront, le dictionnaire de Bélisle est une adaptation au marché québécois d'un dictionnaire fait en France. En l'occurrence, il s'agit de l'abrégé du *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré préparé par Amédée Beaujean et publié chez Hachette, à Paris, en 1874. Pour le moderniser, Bélisle a enrichi sa nomenclature ainsi que ses définitions en se fondant notamment sur les travaux plus récents de Larousse, Quillet, Larive et Fleury, Guérin. Ce qui distingue ce nouveau dictionnaire des recueils de particularismes parus jusqu'alors, selon l'auteur, c'est que cet ouvrage comprend, en plus du français de France, les canadianismes les plus courants, différenciés par une fleur de lys. Celle-ci permet également de « distinguer plusieurs néologismes, termes, acceptions et définitions qu'on ne peut trouver dans les dictionnaires usuels publiés en France et qu'on utilise généralement au Canada » (Bélisle 1957: Préface). Pour répertorier les canadianismes, Bélisle s'est appuyé sur les travaux de ses prédécesseurs, notamment le père Pierre-Philippe Potier, Jacques Viger, Oscar Dunn, l'abbé Thomas Maguire, et Sylva Clapin, mais surtout sur le *Glossaire du parler français au Canada* paru quelque vingt-cinq ans plus tôt. Il précise en effet y avoir emprunté textuellement de nombreuses définitions et plusieurs exemples, qu'il a fait suivre dans son dictionnaire par le sigle (GI.), et en avoir modifié un certain nombre d'autres. Ainsi, le dictionnaire de Bélisle comprend près de 55000 articles, dont quelque 4500 canadianismes, et plus de 3000 illustrations qualifiées de « nord-américaines ». Essentiellement, on y trouve, selon les éditeurs, « tous les mots courants de la langue française » et « les mots du langage populaire des Canadiens, dont les équivalents en français littéraire sont donnés en guise de définition ». Le mot *boitasser* est, par exemple, défini par « boiter légèrement, boitiller » tandis que *garrocher* est défini par « jeter, lancer des pierres, des mottes de terre ou de neige ».

Pour plusieurs chercheurs, notamment Dugas (1988: 2 1) et Martel et Cajolet-

Laganière (1996: 40), le dictionnaire de Bélisle est un ouvrage majeur, en raison de la popularité qu'il a connue et du rôle important qu'il a joué. En effet, en 1969, le dictionnaire de Bélisle est reconnu officiellement par le ministère de l'Éducation, ce qui lui assure une place de choix dans le milieu de l'enseignement. En 1974, l'édition de 1957 est enrichie d'un supplément de 2200 mots et acceptions nouvelles et, enfin, en 1979, paraît une réédition qui porte le titre de *Dictionnaire nord-américain de la langue française*.

L'édition de 1974 est toutefois l'objet de critiques importantes. Dans cette édition, Bélisle sépare d'abord les canadianismes selon qu'ils sont de bon aloi, c'est-à-dire qu'ils représentent des réalités nord-américaines reconnues sur le plan international, ou qu'ils sont populaires et folkloriques, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas considérés comme faisant partie du bon usage en français. Il ajoute à cela une troisième catégorie, qui comprend les mots à proscrire, comme les anglicismes, les barbarismes et les solécismes. Après Juneau (1977), Dugas (1983:637-638) lui reproche le caractère arbitraire de ce classement et démontre, au moyen d'exemples, les failles de sa grille. Ainsi, apparaît à la fois comme canadianisme de bon aloi et comme canadianisme folklorique tandis que *biculturalisme* et *biculturel* se retrouvent dans deux catégories.

Malgré ses défauts, le dictionnaire de Bélisle ouvre néanmoins la voie à une série d'ouvrages qui seront adaptés de dictionnaires publiés en France. Il renouvelle ainsi la façon de décrire le français du Québec.

### 3.2. Le *Dictionnaire du français Plus, à l'usage des francophones d'Amérique*

Le *Dictionnaire du français Plus*, publié en 1988, marque à son tour une étape importante dans le développement de la lexicographie au Québec. En effet, il est le premier dictionnaire d'adultes<sup>6</sup> à ne pas marquer les canadianismes ou les québécoismes, ni à les reléguer dans une section particulière, adoptant ainsi une position nouvelle devant la variation linguistique. Dans la présentation du dictionnaire, Claude Poirier (1988: xiv), rédacteur principal, explique que, après avoir inclus des québécoismes dans des dictionnaires du français de France, les «Québécois doivent maintenant s'engager, avec assurance, dans le développement d'une lexicographie adaptée à leurs besoins».

Le *Dictionnaire du français Plus* dérive du *Dictionnaire du français* (édition 1987), paru chez Hachette. Il comprend environ 62000 mots et 1000 développements encyclopédiques. Sur les 62000 mots, environ 58000 mots proviennent directement de la version hexagonale. Le dictionnaire comprend le vocabulaire usuel du français, en plus des faits de langue caractéristiques du français québécois et du français acadien. On fait également une place aux terminologies en se souciant de celles qui ont été établies par l'Office de la langue française. Enfin, l'étymologie est indiquée de façon succincte. Les définitions et les développements encyclopédiques ont été, pour la plupart, peu retouchés, sauf en ce qui concerne les 4000 autres mots et sens, qui sont des ajouts et qui correspondent, sur le plan lexical, à la partie proprement québécoise. Ces mots ont trait notamment à l'administration du pays (ex. : *assurance-chômage, sous-ministre*), à son histoire, sa géographie, sa culture (ex. : *anglo-québécois, guignolée, souverainiste*) ou

tout simplement à la langue courante (ex. : *aiguise-crayon, enfarger*) ou familière (ex. : *achalant, niaiseux*).

«C'est la première fois, comme le souligne Louis Mercier (1992 : 72), qu'une équipe de lexicographes propose une description de la langue française qui adopte un autre point de vue que celui de la communauté française. » Le choix et le traitement des québécismes sont confiés à l'équipe qui choisit de marquer les francismes, plutôt que les québécismes. Comme l'écrit Claude Poirier (1988: xviii) « [l]a marque *France*, placée devant un mot, un sens ou une expression, vise à attirer l'attention sur le fait que l'emploi en cause caractérise avant tout la variété de français en usage dans ce pays; cette marque signifie qu'il s'agit d'un emploi inusité ou peu usuel au Québec, ou auquel un locuteur québécois ne recourt normalement que par référence au français hexagonal ».

Les québécismes retenus appartiennent essentiellement à deux catégories jugées prioritaires: la première regroupe des québécismes utilisés pour désigner les réalités nord-américaines, canadiennes ou québécoises, comme *assurance-chômage, cégep, sous-ministre*. La deuxième, quant à elle, comprend les québécismes qui servent à décrire la culture québécoise contemporaine ou la civilisation traditionnelle, comme *allophone, chansonnier, coureur des bois* ou *téléroman*.

Le *Dictionnaire du français Plus* est un succès de librairie. Il est généralement bien reçu par la population québécoise et par le milieu de l'enseignement. Mais il n'est pas encore l'ouvrage dont rêvent les Québécois: « Dans son état actuel, ce dictionnaire est un hybride, un mutant dans lequel personne ne voudra se reconnaître tout à fait, mais qui promet suffisamment pour nous donner à rêver de ce que pourrait être, au terme de la mutation, une description lexicale pensée et conçue essentiellement en fonction de la réalité québécoise et nord-américaine, à partir de modèles et de normes qui nous soient propres », dira Lionel Boisvert (1988: 30).

Si on souligne la qualité de la rédaction des articles sur les mots québécois (Cormier 1993a : 115), on lui reproche par ailleurs ses nombreuses lacunes lexicales touchant le français québécois, des indications de prononciation qui ne reflètent la réalité que dans le cas des québécismes ajoutés à la nomenclature et le marquage des francismes plutôt que des québécismes. Enfin, on considère qu'il reflète trop la langue familière et populaire (Martel et Cajolet-Laganière 1996: 43).

### 3.3 Le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*

Quelques années plus tard, soit en 1992, paraît le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*, dont la rédaction principale est assurée par Jean-Claude Boulanger. Tout comme dans le cas de son prédécesseur, le *Dictionnaire du français Plus*, le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* envisage l'ensemble de la langue française parlée et écrite au Québec. C'est un ouvrage descriptif, qui recense les mots en usage au Québec québécismes et mots partagés par les autres francophones, sans oublier les francismes, qui sont marqués comme tels.

Le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* est une adaptation du *MicroRobert* (édition de

1988). Comme l'expliquait Jean-Claude Boulanger en 1993 (Cormier 1993b: 28), « [c]'est en 1988 que notre choix s'est fixé sur un ouvrage de 40 000 entrées. Au même moment, le Robert songeait à moderniser le *Micro-Robert*. Nous nous sommes alors dit pourquoi ne pas confectionner deux dictionnaires, l'un pour la France, l'autre pour le Québec. Le fond lexicologique du *Micro-Robert* a servi de base pour la rédaction du *Dictionnaire d'aujourd'hui*, diffusé en France, et pour la rédaction du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*. »

Destiné à un public d'apprenants, essentiellement des niveaux secondaire et collégial, le dictionnaire se compose de deux parties: la première, « langue française », regroupe 40 000 entrées classées suivant le principe de la macrostructure double, et la deuxième, « noms propres », 12 000 articles.

Du point de vue de la nomenclature de la partie langue, le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* comporte les mots usuels du français contemporain ainsi que les mots didactiques et les termes spécialisés. On trouve également un certain nombre de mots archaïques, désuets ou vieillis. Parmi les quelque 4000 mots et sens propres au Québec, on recense des emprunts aux langues étrangères, notamment l'anglais, les langues amérindiennes, l'inuktitut et le portugais brésilien. Sont également répertoriés des sigles, des acronymes, des marques déposées et des gentilés sans oublier les mots qui correspondent à des réalités nord-américaines ou encore de vieux mots français encore en usage au Québec.

Contrairement au *Dictionnaire du français Plus*, l'ensemble des articles ont été rédigés et revus à la lumière de la vision nord-américaine de la langue française. Ainsi, certains mots ont vu leur définition modifiée: c'est le cas, par exemple, des mots *fleuve*, *rue* et *avenue*, dont la représentation diffère selon que l'on soit en France ou au Québec. On s'est également soucié de neutraliser les stéréotypes, sexistes ou sociaux. Que ce soit dans les définitions ou dans les exemples, les appellations de titres et de fonctions ont été féminisées. Enfin, les propositions de l'Office de la langue française ont été indiquées.

Le programme éditorial que propose le *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* est ambitieux. Or, sa parution à l'automne 1992 provoque un choc et le dictionnaire suscite de vives réactions non seulement de la part des médias, mais également du milieu enseignant. Les entrevues et les débats sont nombreux, défenseurs et détracteurs s'opposent. Même le *Los Angeles Times* et le non moins célèbre *Time Magazine* s'intéressent à ce dictionnaire.

Pourquoi de telles réactions ? L'insécurité linguistique est grande au Québec et ce dictionnaire, qui repose sur l'observation de l'usage, déconcerte. Comme il s'adresse d'abord à des jeunes, on lui reproche de recenser des mots dont l'usage est critiqué, des anglicismes de forme ou de sens, ou encore des mots du langage des jeunes. On critique également le marquage, jugé peu sévère. Enfin, on craint que ce dictionnaire n'ait pour effet d'enfermer les Québécois dans un ghetto linguistique.

Une deuxième édition revue et corrigée voit le jour en 1993, qui tient compte de bon nombre de critiques formulées. Malheureusement, le mal est fait et le dictionnaire ne sera plus réimprimé par la suite.

Malgré ses imperfections, ce dictionnaire constitue l'inventaire le plus complet, à

l'heure actuelle, du lexique québécois et il représente l'avancée la plus forte en vue de dictionnariser le français québécois.

#### 4. Vers un dictionnaire général et normatif de la langue française au Québec

L'idée de décrire systématiquement les usages du français au Québec en vue de l'élaboration d'un dictionnaire a pris vraiment forme dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. En effet, en 1976, Louis Guilbert posait la question d'une telle description et concluait qu'il revenait aux Québécois de procéder à une telle description. En 1990, dans un rapport au ministre responsable de l'application de la *Charte de la langue française*<sup>7</sup>, le Conseil de la langue française (1990: 27) constatait qu'il manquait « une bonne description des usages standards du français au Québec, c'est-à-dire ce qui constitue la norme linguistique réelle des Québécois ». En 1996, dans un ouvrage consacré au français québécois, Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière (1996: 83-84) insistaient sur la nécessité d'une telle description: « Tant que nous n'aurons pas décrit dans des ouvrages de référence le français que nous avons promu comme langue officielle, il nous manquera toujours un outil essentiel pour l'épanouissement linguistique des Québécois et Québécoises.» Enfin, tout récemment, dans les priorités d'action qu'elle dégageait, la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec (2001 : 86) appelait à une description de ce français au Québec: « [...] il faut dès lors agir par la voie de l'instrumentation. Cela revient à doter le Québec d'outils linguistiques appropriés (dictionnaires de divers types, grammaires [...]), de manière à ce que les gens puissent faire des choix linguistiques éclairés quand plusieurs usages sont en concurrence, et ce, compte tenu du public visé et des types de communication utilisés. Ces outils sont indispensables pour décrire et promouvoir l'usage linguistique à privilégier au Québec, notamment dans les situations de communication publique. »

Ces intentions sont en train de se réaliser. Un projet de dictionnaire, financé notamment par le gouvernement du Québec, vient de voir le jour. Les travaux de description du français québécois, sous la responsabilité de Pierre Martel et Hélène Cajolet-Laganière, ont commencé officiellement il y a quelques mois.

Pour les instigateurs du projet (Martel et Cajolet-Laganière 1998 : 174), il est clair qu'un dictionnaire du français au Québec ne doit pas constituer l'adaptation de dictionnaires existants, mais qu'il faut partir de zéro. Dans cette perspective, la pratique lexicographique qui sous-tend un tel projet doit tenir compte, selon eux (Martel et Cajolet-Laganière 2001), d'un certain nombre d'éléments.

Ainsi, le dictionnaire doit répondre aux attentes et aux besoins exprimés par le public visé: le public cultivé québécois. À cette fin, Plusieurs enquêtes menées auprès des Québécois ont montré que le dictionnaire qu'ils souhaitaient est essentiellement un ouvrage de type normatif, qui informe sur le «bon usage» et indique par ailleurs les emplois critiqués. Il distingue également, à l'aide d'une marque, les mots et les sens utilisés au Québec de ceux qui le sont dans le reste de la francophonie. Par ailleurs, la nomenclature doit être établie, non pas à partir de dictionnaires existants, mais plutôt à

partir d'une banque de données textuelles, constituée de sous-ensembles de textes représentatifs qui permettent également d'avoir accès aux différents registres de la langue. En outre, il faut établir une nouvelle grille de marques d'usage qui tienne compte de la situation sociolinguistique du Québec et qui soit appliquée avec rigueur. Enfin, il est indispensable que toutes les étapes du travail lexicographique soient informatisées.

Ce dictionnaire, qui comprendra environ 60 000 entrées, devrait voir le jour en 2006 et concrétiser le souhait des Québécois d'avoir à leur disposition un outil de communication adapté à leurs réalités et dans lequel ils se reconnaîtront.

## 5. Conclusion

Deux siècles et demi nous séparent de la première tentative de description des particularismes lexicaux au Québec. Deux siècles et demi qui seront marqués par une volonté de décrire le français du Québec tout en ne se coupant pas du noyau commun sans lequel les francophones ne pourraient communiquer. Une histoire de la lexicographie au Québec qui sera aussi marquée par deux conceptions fort opposées. La première, différentielle, qui ne cherche à décrire que ce qui s'écarte du français de France et qui particularise la variété en usage au Québec. La deuxième, globale, qui reconnaît à chaque variété sa légitimité, et tente de la décrire dans son ensemble. Jusqu'à maintenant, les tentatives de description globale se sont limitées à des entreprises d'adaptation de dictionnaires faits en France. La voie est maintenant ouverte à une description des usages linguistiques dans un dictionnaire général et normatif de la langue française au Québec.

---

## Notes

1. Les auteurs remercient Jean-Claude Boulanger d'avoir bien voulu relire une version antérieure de ce texte et de leur avoir fait part de ses commentaires.
2. Le premier recueil de particularismes lexicaux québécois serait l'oeuvre du père Pierre-Philippe Potier, jésuite belge qui, au fil de ses voyages en Nouvelle-France de 1743 à 1758, prit soin de noter les façons de parler propres aux habitants de ce territoire.
3. D'autres travaux visant à décrire les particularités du français québécois ont été effectuées par des linguistes avant 1989 ; certains de ces travaux ont d'ailleurs été publiés. Mentionnons entre autres le recueil *Richesses et particularités de la langue écrite au Québec* de Seutin, Clas et Brunet, publié de 1979 à 1982, ainsi que le recueil *Régionalismes québécois usuels* élaboré par Jean-Claude Boulanger et Robert Dubuc et publié en 1983 (Dugas 1988 : 25). Ces recueils n'ont toutefois pas connu une diffusion aussi grande que le *Dictionnaire des canadianismes* de Dulong.
4. Les notes relatives à l'emploi des mots sont présentées à l'aide de symboles graphiques. Des explications relatives aux symboles utilisés sont fournies dans les pages liminaires de l'ouvrage.
5. L'auteur du *Dictionnaire québécois français* a d'ailleurs répondu à certaines de ces



critiques (voir notamment Meney 2000 et Meney 2001).

6. Le *Dictionnaire CEC Jeunesse* (Abenaim, Boulanger et coll. 1986), ouvrage destiné à un public de jeunes de huit à treize ans, a été le premier, en 1986, à marquer les francismes plutôt que les québécismes, définissant ainsi les référents de l'intérieur et non de l'extérieur. La troisième édition a été publiée en 1992 et la quatrième en 1999.

7. Loi linguistique adoptée au Québec en 1977 et qui fait du français la langue de l'Etat aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires.

## Références

### A. Glossaires et dictionnaires

**Abenaim, R., Boulanger, J.-Cl., et coll.** 1986. *Dictionnaire CEC Jeunesse*. 2<sup>e</sup> édition, Anjou (Québec) : Centre Éducatif et Culturel inc.

**Bélisle, L.-A.** 1957. *Dictionnaire général de la langue française au Canada*. Québec : Bélisle.

**Bélisle, L.-A.** 1974. *Dictionnaire général de la langue française au Canada*. Québec/ Montréal : Bélisle/Sondec.

**Bélisle, L.-A.** 1979. *Dictionnaire nord-américain de la langue française*. Montréal : Beauchemin.

**Boulanger, J.-Cl. (réd.)**. 1992. *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*. (Réédition en 1993.) Montréal : Dictionnaire Le Robert.

**Boulanger, J.-Cl. et Dubuc, R.** 1983. *Régionalismes québécois usuels*. Paris : Conseil international de la langue française.

**Clapin, S.** 1894. *Dictionnaire canadien-français ou Lexique-glossaire des mots, expressions et locution ne se trouvant pas dans les dictionnaires courants et dont l'usage appartient surtout aux Canadiens français*. Montréal : Beauchemin & Fils.

**Dulong, G.** 1989. *Dictionnaire des canadianismes*. Montréal : Larousse Canada.

**Dulong, G.** 1999. *Dictionnaire des canadianismes*. (Nouvelle édition revue et augmentée.) Sillery : Les éditions du Septentrion.

**Dunn, O.** 1880. *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*. Québec : A. Côté & Cie.

**Meney, L.** 1999. *Dictionnaire québécois français. Pour mieux se comprendre entre francophones*. Montréal : Guérin.

**Poirier, Cl. (réd.)**. 1988. *Dictionnaire de français Plus, à l'usage des francophones d'Amérique*. Montréal : Centre Éducatif et Culturel inc.

**Poirier, Cl. (dir.)** 1998. *Dictionnaire historique du français québécois. Monographies lexicographiques de québécismes*. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université Laval.

**Seutin, É., Clas, A., et Brunet, C.** 1979-1982. *Richesse et particularités de la langue écrite au Québec*. Montréal : Université de Montréal.

**Société du parler français au Canada.** 1930. *Glossaire du parler français au Canada contenant : 1<sup>o</sup> les mots et locutions en usage dans le parler de la province de Québec et*

qui ne sont pas admis dans le français d'école ; 2<sup>o</sup> la définition de leurs différents sens, avec des exemples ; 3<sup>o</sup> des notes sur leur provenance ; 4<sup>o</sup> la prononciation figurée des mots étudiés ; et préparé par la Société du parler français au Canada avec le concours de ses membres, de ses correspondants et de ses comités d'étude. Québec : l'Action sociale.

### B. Monographies et articles

**Auger, P.** 1989. «Préface», *Dictionnaire des canadianismes*. Montréal : Larousse Canada, VII-VIII.

**Beaudet, M.-A.** 1991. *Langue et littérature au Québec 1895-1914. L'impact de la situation linguistique sur la formation du champ littéraire*. Montréal : Éditions de l'Hexagone.

**Boisvert, L.** 1988. «Le français plus», *Circuit* 23 : 29-30.

**Boivin, A.** 1999. «Le Dictionnaire historique du français québécois. Claude Poirier, son principal concepteur, répond à nos questions», *Québec français* 112 : 81-3.

**Bouchard, C.** 2000. «Lionel Meney. Dictionnaire québécois français, Guérin, Montréal, 1999», *TTR* 13.1 : 202-3.

**Boulanger, J.-Cl.** 1988. «La lexicographie québécoise entre Charybde et Scylla : le Dictionnaire CEC jeunesse», *International Journal of Lexicography* 1.2 : 127-50.

**Clas, A.** 1990. «Dulong, Gaston (1989) : Dictionnaire des canadianismes, Montréal, Larousse Canada, XVI+461 p.», *Meta* 35.2 : 425-6.

**Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.**

2001. *Le français, une langue pour tout le monde. Une nouvelle approche stratégique et citoyenne*. Québec : Gouvernement du Québec.

**Conseil de la langue française.** 1990. *L'aménagement de la langue : pour une description du français québécois*. Québec : Conseil de la langue française.

**Cormier, M. C.** 1993a, «La lexicographie québécoise à un carrefour : débat autour du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui*». *Cahiers de lexicologie* 63.2 : 113-30.

**Cormier, M. C.** 1993b. «Traduire à la fois l'unité et la diversité de la langue française». *Circuit* 39 : 28-9.

**Dugas, J.-Y.** 1983. « La norme lexicale et le classement des canadianismes », É. Bédard et J. Maurais (dir), *La norme linguistique*. Québec/Paris : Conseil de la langue française/Le Robert, 625-50.

**Dugas, J.-Y.** 1988. «Bilan des réalisations et des tendances en lexicographie québécoise», *Revue québécoise de linguistique* 17.2 : 9-36.

**Dulong, G. et Bergeron, G.** 1980. *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines. Atlas linguistique de l'Est du Canada*. Québec : Éditeur officiel du Québec.

**Dussault, G.** 2000. «Compte rendu. Claude Poirier (dir), Dictionnaire historique du français québécois, préparé sous la direction de Claude Poirier par l'équipe du Trésor de la langue française au Québec, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1998, 640 p.», *Recherches sociographiques* XLI. 1 : 93-6.

**Jousselin, J.-P.** 1991. «Dictionnaire des canadianismes de Gaston Dulong», *Québec français* 82 : 77-9.

- Juneau, M.** 1977. *Problèmes de lexicologie québécoise. Prolégomènes à un Trésor de la langue française au Québec*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Martel, P.** 2000. «Le français du Québec : status et corpus», G. Antoine et B. Cerquiglini (dir.), *Histoire de la langue française 1945-2000*. Paris : CNRS Éditions, 729-747.
- Martel, P. et Cajolet-Laganière, H.** 1996. *Le français québécois. Usages, standard et aménagement*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Martel, P. et Cajolet-Laganière, H.** 1998. «Un nouveau dictionnaire et un dictionnaire nouveau», D. Deshaies et C. Ouellon (dir), *Les linguistes et les questions de langue au Québec : points de vue*. Québec, Centre international de recherche en aménagement linguistique, 173-83.
- Martel, P. et Cajolet-Laganière, H.** 2001 (sous presse). «Quelques éléments visant à renouveler la pratique lexicographie au Québec», P. Bouchard et M.C. Cormier (dir), *La représentation de la norme dans les pratiques terminologiques et lexicographiques*. Québec : gouvernement du Québec.
- Meney, L.** 2000. «Critique du “Dictionnaire québécois français”. Un mauvais procès. Réponse à Claude Poirier », *Québec français* 121 : 89-92.
- Meney, L.** 2001. «Le Dictionnaire québécois français», *Circuit* 70 : 23.
- Mercier, L.** 1992. «Le *Dictionnaire du français Plus* à l'usage des francophones d'Amérique», *Cahiers de lexicologie* 60.1 : 71-83.
- Mercier, L.** 2000. « Des différences à décrire, un parler à valoriser », Conseil de la langue française, *Le français au Québec. 400 ans d'histoire et de vie*. Québec/Montréal : Les Publications du Québec/Fides, 206-12.
- Patry, R.** 1982. «Dictionnaire de la langue québécoise. L. Bergeron, VLB éditeur, 1980», *Revue québécoise de linguistique* 12.1 : 209-16.
- Poirier, Cl.** 1995a. «De la soumission à la prise de parole : le cheminement de la lexicographie au Québec», B.B. Kachru et H. Kahane (dir), *Cultures, Ideologies, and the Dictionary. Studies in Honor of Ladislav Zgusta*. Tübingen, Max Niemeyer, 237-52.
- Poirier, Cl.** 1995b. «Le français au Québec », G. Antoine et B. Cerquiglini (dir), *Histoire de la langue française 1914-1945*. Paris, CNRS Éditions, 761-90.
- Poirier, Cl.** 2000. « Faut-il “traduire” le “québécois” ? », *Québec français* 118 : 101-3.
- Poisson, E.** 2000. « Le *Dictionnaire québécois français* : point de vue », *Circuit* 69 : 20-21.
- Seutin, É.** 1990. « Les canadianismes sont bien mal servi », *Circuit* 28 : 32-3.
- Seutin, É.** 1998. « Dictionnaire historique du français québécois. Monographies lexicographiques de québécismes, sous la direction de Claude Poirier, Québec, 1998, Press de l'Université Laval », *Revue québécoise de linguistique* 26.2 : 185-9.
- Verreault, Cl. Et Mercier, L.** 2000. «Le Dictionnaire québécois français (1999) : du réel au trompe-l'œil ». Texte d'une communication présentée au Colloque «Dictionnaires et sociétés », 68<sup>e</sup> Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, Université de Montréal, 15 mai 2000.

---

Source : *International Journal of Lexicography*, vol. 15, n° 1, 2002, p. 55-73.